



**EVREUX**  
Direction de l'Éducation  
Et du Temps de l'Enfant

Cadre réservé au service		
Date de saisie :	Crèche :	N° Famille :
Initiales :	Halte garderie :	Catégorie :

## DOSSIER DE DETERMINATION DU QUOTIENT FAMILIAL ET DES TARIFICATIONS

# Année 2021

Valables pour les prestations suivantes :

Restauration scolaire, Etudes surveillées, Accueils périscolaires matin et soir, Accueils de loisirs  
mercredis et vacances, mini séjours

Crèches, Haltes garderies : **tarification selon les ressources CAF**

### COMPOSITION DU FOYER

#### RESPONSABLE 1 : Il s'agit du parent allocataire

Madame                       Monsieur

Nom d'époux(se) : .....

Nom de naissance : .....

Prénom : .....

Date de naissance : .....

Lieu de naissance : .....

Téléphone domicile : .....

Téléphone portable : .....

Adresse mail obligatoire : pour utiliser le portail famille  
.....@.....

Votre adresse :

N°.....Rue.....

Complément (appt, bâtiment...).....

Code postal .....

Commune.....

Votre situation professionnelle :

Salarié(e)     Autre cas (Retraité, sans activité...)

Profession : .....

Nom de votre employeur :  
.....

Son adresse : .....

Téléphone travail : .....

#### RESPONSABLE 2

Madame                       Monsieur

Nom d'époux(se) : .....

Nom de naissance : .....

Prénom : .....

Date de naissance : .....

Lieu de naissance : .....

Téléphone domicile : .....

Téléphone portable : .....

Adresse mail obligatoire : pour utiliser le portail famille  
.....@.....

Votre adresse :

N°.....Rue.....

Complément (appt, bâtiment...).....

Code postal .....

Commune.....

Votre situation professionnelle :

Salarié(e)     Autre cas (Retraité, sans activité...)

Profession : .....

Nom de votre employeur :  
.....

Son adresse : .....

Téléphone travail : .....

Votre situation familiale : Vous êtes

Mariés     Célibataire     Séparé(e)     Divorcé(e)     Union libre     Veuf(ve)     Pacés

Allocataire :     CAF     MSA     Autres : .....    N° allocataire : .....

Paiement en ligne, factures dématérialisées : Vous avez la possibilité de régler vos factures sur [www.evreux.fr](http://www.evreux.fr), bouton « enfance ». Les factures sont payables en ligne jusqu'au dernier jour du mois de la date d'émission.

Souhaitez vous **recevoir vos factures par mail** ?                       Oui                       Non

Souhaitez vous **recevoir des informations par mail** ? (activités périscolaires, inscriptions écoles...)     Oui                       Non

Souhaitez vous **recevoir des informations par SMS**? (activités périscolaires, inscriptions écoles...)     Oui                       Non

Si Oui, veuillez indiquer le n° de téléphone mobile : .....

## DOSSIER A RETOURNER AVANT LE VENDREDI 4 DECEMBRE 2020

Indiquer <u>tous</u> les enfants à charge de moins de 20 ans ( <i>même non scolarisés</i> )				
Nom	Prénom	Date de naissance	Sexe	Préciser le nom de : - L'établissement scolaire* - La crèche ou Halte garderie Année scolaire 2019-2020

**\*Vous habitez hors Evreux :** si votre enfant est inscrit dans une classe spécialisée: U.L.I.S. (Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire) ,D.A. (Déficients Auditifs),... merci de le préciser ci-après :

**Vous êtes séparé(e), divorcé(e) ?\***, merci de préciser ci-dessous :

Autorité parentale

conjointe                       à la mère                       au père

Résidence habituelle de(s) l'enfant(s) :

Chez la mère                       Chez le père                       Garde alternée (*joindre le calendrier annuel de garde signé par les deux parents*)

**Renseignements concernant le 2ème responsable légal :**

M                                       Mme                                       Mlle

**Nom :**                                      **Prénom :**

**Adresse :**

**Code postal :**                      **Ville :**

**Tel fixe :**                                      **Tel portable :**

Pièces à fournir	Réservé au service
Copie du jugement de divorce ou de la décision du juge aux Affaires Familiales si celle-ci n'a pas été transmise l'année passée	<input type="checkbox"/>
Calendrier annuel de garde alternée signé par les deux parents	<input type="checkbox"/>

La Caisse d'Allocations Familiales de L'Eure ET LA Mutuelle Sociale Agricole mettent à la disposition des agents chargés de la saisie de votre dossier, un service internet à caractère professionnel qui permet de consulter directement les éléments de votre dossier d'allocations familiales nécessaires à l'exercice de leurs missions.

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous pouvez vous opposer à la consultation de ces informations en contactant l'accueil de la petite cité. Dans ce cas, il vous appartient de nous fournir les informations nécessaires au traitement de votre dossier.

**OBSERVATIONS :** .....

.....

Evreux, le.....

(signature du père ou de la mère)

## LISTE DES PIÈCES JUSTIFICATIVES\* A FOURNIR OBLIGATOIREMENT

\* Tout autre document pourra vous être demandé, en fonction de situations particulières identifiées

\* Les familles qui ne prétendent pas à une catégorie préférentielle ne sont pas tenues de présenter des justificatifs de ressources

### **Pour la tarification des accueils de loisirs, restaurants scolaires, études surveillées, accueils périscolaires, haltes-garderies, crèches\***

\* *Uniquement si la commission d'attribution vous a alloué une place dans une crèche*

<b>FAMILLES EBROÏCIENNES (activités périscolaires) et FAMILLES TERRITOIRE EPN (crèches et haltes garderies)</b>	<b>Vous devez fournir :</b>	<b>Réservé au service</b>
L'attestation de paiement de la Caisse d'Allocations Familiales (original) ou autre caisse d'allocations	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Copie <u>intégrale recto verso</u> de l'avis d'imposition/non imposition 2020 sur le revenu 2019 <i>Pour les personnes vivant maritalement (union libre, pacs...) fournir l'avis d'imposition de chaque personne</i>  <i>Les familles qui ne prétendent pas à une catégorie préférentielle ne sont pas tenues de présenter des justificatifs de ressources</i>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Copie de 2 justificatifs différents et récents d'adresse	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

<b><u>Je ne souhaite pas transmettre mes justificatifs de ressources, les prestations seront tarifées au maximum, je joins 2 justificatifs de domicile et l'attestation de la CAF</u></b>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
---	--------------------------	--------------------------

<b>SELON VOTRE SITUATION :</b>	<b>Vous devez fournir :</b>	<b>Réservé au service</b>
<b>Pour les salariés à temps partiel :</b> les 3 derniers bulletins de salaire	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>Pour les allocataires Pôle Emploi :</b> Montant journalier des indemnités	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>Prise en charge par un organisme de tutelle :</b> Copie du justificatif	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

<b>FAMILLES RÉSIDANT HORS EVREUX (sauf crèches et haltes garderies)</b>	<b>Vous devez fournir :</b>	<b>Réservé au service</b>
L'attestation de paiement de la Caisse d'Allocations Familiales (original) ou autre caisse d'allocations	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Copie de 2 justificatifs récents d'adresse	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

**Ce dossier est obligatoire pour l'accueil de vos enfants aux activités  
Dossier à retourner impérativement avant le vendredi 4 décembre 2020  
*Pour tout dossier incomplet ou non rendu, les tarifs maximum seront appliqués***

**Aucune rétroactivité ne sera appliquée sur les prestations qui ont été déjà facturées  
La Ville d'Evreux se réserve le droit de modifier la catégorie après vérification des pièces justificatives.**

**Dossier à retourner à l'Accueil Petite Cité ou dans les Mairies Annexes :**

**Accueil Petite Cité**  
16 rue de la petite cité-27000 EVREUX  
02 32 31 98 02 – petitecite@evreux.fr  
Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi : 9h-12h30 et 13h30-17h00

**Mairie Annexe de la Madeleine**  
Place Kennedy  
02 32 31 52 26

**Mairie Annexe de Nétreville**  
Centre commercial des peupliers  
02 32 31 91 60

**Mairie Annexe de Navarre**  
5 place Bertrand du Pouget  
02 32 31 52 11

**Mairie Annexe de St Michel**  
15 Rue d'Artois  
02 32 31 88 70

Horaires d'ouverture des Mairies annexes :  
Lundi : 14h à 17h  
Mardi au vendredi : 9h-12h30 et 14h-17h00  
Samedi : 9h30 à 12h  
Ouverture à 10h00 le 1er jeudi de chaque mois

## RESTAURATION SCOLAIRE / ACCUEILS DE LOISIRS MERCREDIS ET VACANCES

La pré-inscription aux accueils de loisirs et à la restauration scolaire est OBLIGATOIRE, elle permet à votre enfant de bénéficier de ces prestations et d'être accueilli dans les meilleures conditions.

### ① Votre dossier administratif doit être à jour :

- **Dossier de détermination du quotient familial et de la tarification** complété, muni des copies des pièces justificatives
- **Fiche de liaison** de l'enfant complétée

**Ces documents doivent être transmis à l'accueil de la petite cité ou en mairie annexe**

### ② Vous devez ensuite préinscrire votre enfant :

#### Pour les accueils de loisirs mercredis et vacances

**Les inscriptions** s'effectuent directement sur l'accueil de loisirs ou en ligne sur le portail famille : [www.evreux.fr](http://www.evreux.fr) bouton «enfance»

**Délai d'inscription:** Avant le lundi pour les mercredis, 2 jours ouvrés à l'avance pour les périodes de vacances scolaires

**Délai d'annulation :** 2 jours ouvrés à l'avance sur le portail famille ou par courriel uniquement à [enfance@evreux.fr](mailto:enfance@evreux.fr)

Toute absence non justifiée impliquera la facturation de la prestation

#### Pour la restauration scolaire

**Les inscriptions à l'année s'effectuent sur la fiche de liaison**

**Fréquentation régulière :** Inscription au moins 1 jour fixe par semaine

**Fréquentation irrégulière :** Fournir un planning pour chaque période scolaire à la responsable d'office en élémentaire ou l'ATSEM de la classe maternelle de votre enfant.

**Si un élève doit manger le jour où il est externe,** la famille devra en informer la responsable d'office avant 9h00. Le repas sera alors majoré de 1 € si la réservation a lieu le jour même et un « repas dernière minute » sera servi.

**Délais d'annulation :**

- Le lundi pour le repas du jeudi
- Le mardi pour le repas du vendredi
- Le jeudi pour le repas du lundi
- Le vendredi pour le repas du mardi

**En cas d'absence non prévisible (maladie),** la famille en avisera la responsable d'office le jour même. Toutefois le repas du premier jour étant produit, celui-ci sera facturé.

#### RESERVE AU SERVICE

<i>Initiales</i>	<i>Date</i>	<i>Observations</i>